



## Les réponses face à la recrudescence des cas **de dengue en Guadeloupe**



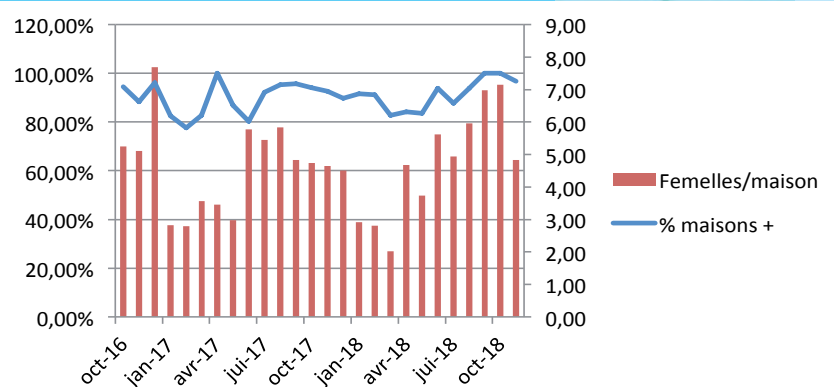
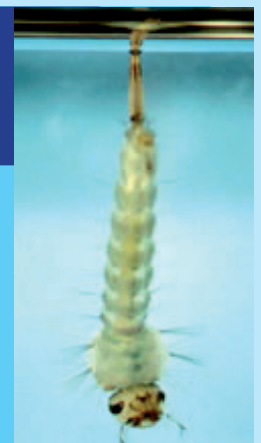
**A**edes aegypti est le seul vecteur des virus de la dengue, du chikungunya et du zika en Guadeloupe. C'est un moustique domestique qui se reproduit essentiellement dans les petites collections d'eau claire, à l'intérieur ou autour des habitations. Il ne se développe pas dans les milieux naturels ni dans les grandes surfaces d'eau. Il pique durant la journée et ses piqûres sont peu douloureuses. **Il a développé une forte résistance aux insecticides chimiques.**

### EVOLUTION DE LA DISPERSION ET DES DENSITÉS DES VECTEURS

**A**edes aegypti est largement présent dans les maisons. Alors que la présence de larves est mise en évidence dans 25 à 50 % des maisons, la présence de moustiques adultes est détectée dans plus de 80% des habitations.

Le nombre moyen de femelles par maison a été particulièrement élevé en septembre et octobre 2018 (plus de 7 individus, soit le deuxième niveau le plus élevé depuis la mise en place du réseau de surveillance des moustiques adultes). La valeur maximale a été de 55 et la valeur médiane de 4. La moyenne a beaucoup diminué en novembre (fig. 1). Mais cette diminution est probablement transitoire et liée aux pluies continues qui ont lessivé certains gîtes larvaires. Les valeurs pourraient remonter sensiblement en décembre.

**Fig. 1 :** Evolution mensuelle du pourcentage de maisons où la présence de moustiques adulte Aedes aegypti a été mise en évidence, et du nombre moyen de femelles par maison entre octobre 2016 et novembre 2018. Sondage aléatoire portant sur 70 maisons. (Sources, Service LAV 971).



### Typologie des gîtes larvaires

**D**urant les trois derniers mois (septembre à novembre), des larves d'Aedes aegypti ont été mises en évidence essentiellement dans des petits récipients (49%) et des fûts destinés au stockage de l'eau (24%). Cette situation est liée en partie aux perturbations sur le réseau d'adduction. Les coupures récurrentes et les tours d'eau conduisant la population à multiplier les stockages et réserves d'eau. Les vases à fleurs et les dessous de pots ont constitué 20% des gîtes larvaires.

### Stockage d'eau : quelles mesures de prévention

- Recouvrir les fûts et grands récipients d'un tissu moustiquaire
- Evaluer vos besoins. Utiliser et vider **intégralement** au moins une fois par semaine l'eau des petits récipients non couverts
- Eliminer ou renverser tous les récipients non strictement indispensables



## LES MESURES DE GESTION :

**L**a situation épidémiologique actuelle correspond à celle de foyers épidémiques isolés. L'objectif des mesures mises en place est d'éviter la diffusion et la multiplication de ces foyers. Ceci, afin d'éviter un passage en épidémie, ou à défaut le retarder et limiter son ampleur. C'est à ce stade que les mesures de gestions mises en œuvre seront le plus efficaces et le plus efficaces. Elles devront être réactives, structurées et coordonnées.

Les services de l'Agence de Santé assurent d'ores et déjà des interventions systématiques autour des cas signalés par la Cellule de Veille et Alerte Sanitaires. Ils ont mis en place des mesures d'information, de communication et de mobilisation des acteurs concernés (professionnels de santé, Collectivités Territoriales,

Education Nationale, grand public, ...). Compte tenu des forts niveaux de résistance des moustiques vecteurs aux insecticides, **il n'est pas prévu actuellement de pulvérisations insecticides au niveau des quartiers ou des communes.** Elles sont limitées aux domiciles des cas signalés.

## GLOBALEMENT, TROIS GRANDS TYPES DE MESURES DEVRONT ÊTRE DÉPLOYÉES, TANT AU NIVEAU INDIVIDUEL QUE COLLECTIF.

### 1 Mesures de prévention générales

- **Renforcement des mesures** de contrôle et de destruction des gîtes larvaires dans les habitations ;
- **Renforcement des mesures** de contrôle et de destruction des gîtes larvaires dans les entreprises, en particulier les professionnels de l'automobile ;
- **Constitution d'un stock de répulsifs** en prévision d'éventuelles contaminations au sein du foyer, voire dans l'entreprise ;
- **Renforcement des mesures** de prévention dans les collectivités locales (le guide et le plan type pour l'élaboration des Plans Communaux de Lutte contre les Moustiques sont téléchargeables sur le site de l'ARS, rubrique Santé Publique / Lutte Anti Vectorielle / Moyens de lutte et de prévention) ;
- **Elimination des encombrants** métalliques et VHU en lien avec le Conseil Régional : hiérarchisation des zones d'intervention par les communes et organisation des opérations d'enlèvement ;
- **Entretien des réseaux** hydrauliques ;
- **Contrôle renforcé** des écoles et des bâtiments communaux ;
- **Contrôle renforcé** des cimetières ;
- **Accompagnement** des personnes isolées ou en situation de handicap ;
- **Elaboration d'un plan** de communication et de mobilisation sociale en lien avec l'ARS.



### 2 Mesures de prévention pour les personnes malades

- **Consulter un médecin** en cas de fièvre élevée persistant plus de 2 jours, particulièrement chez les enfants et les personnes drépanocytaires ;
- **Eviter toute prise d'aspirine** ou d'autres Anti Inflammatoires Non Stéroïdiens ;
- **Se protéger et protéger** son environnement des piqûres de moustiques ;
- **Informé son entreprise** si des moustiques ont été observés sur le lieu de travail ou si vous pensez y avoir été piqué ;
- **Contacté** le service de Veille Sanitaire de l'ARS dès lors que des cas groupés sont mis en évidence dans votre foyer ou sur votre lieu de travail (0590 410 200) ;
- **Renforcer la recherche** et l'élimination des gîtes larvaires.

### 3 Mesures de prévention en cas de foyers épidémiques

- **Gestion renforcée** de l'environnement (Communes/ ARS / Région) : élimination prioritaire des encombrants métalliques, VHU, ... au niveau du foyer épidémique et des sections voisines ;
- **Mise en place** d'une communication et d'une mobilisation communautaire adaptée centrée sur le foyer épidémique et les quartiers périphériques.

# POINT SUR LA GESTION DE LA DENGUE



## COMMUNICATION ET MOBILISATION SOCIALE

**U**ne campagne de communication lancée par l'ARS a débuté sur les ondes le vendredi 23 novembre. Des supports de communication sont disponibles sur le site de l'ARS. Ils peuvent être utilisés par les collectivités territoriales ou adaptés par celles qui le souhaitent.

### LES COLLECTIVITÉS LOCALES S'ENGAGENT



**Un dispositif de collecte d'encombrants métalliques et de VHU a été mis en place par la Région. Il est renforcé en ce moment et comporte plusieurs niveaux :**

1. Interventions prioritaires au niveau des foyers épidémiques signalés par l'ARS,

ainsi que des quartiers limitrophes ;

2. Interventions au niveau des sites sensibles signalés par les communes (Établissements de santé, écoles, ....) ;

3. Intervention au niveau des quartiers à forte concentration de population.

Il appartient aux communes de hiérarchiser les secteurs visés aux § 2 et 3 et de les transmettre à la Région.

Contact : Céline FANCHONE

(celine.fanchone@cr-guadeloupe.fr)

### L'OFFRE DE SOINS

• **Dans les semaines à venir** il se peut que certaines personnes piquées par des moustiques vecteurs, développent la maladie avec peu ou pas de symptômes (formes asymptomatiques) tout en restant capables de transmettre le virus en cas de nouvelles piqûres de moustiques. En cas de symptômes, l'automédication est possible (à l'exclusion de l'aspirine et des Anti Inflammatoires Non Stéroïdiens) pour notamment faire baisser la fièvre, calmer les douleurs éventuelles. Si les symptômes persistent malgré tout au-delà de 2 jours, la consultation médicale est à privilégier chez son médecin traitant. La médecine libérale constitue en effet la première ligne de prise en charge des cas.

• **En cas de prise en charge médicale**, le médecin peut décider de vous prescrire le test biologique de confirmation de la dengue. Le patient, dans ce cas de figure, doit se rendre sans tarder (dans les 5 jours qui suivent le début des signes au maximum) dans le laboratoire de biologie de son choix pour faire réaliser cet examen.

• **La dengue peut, dans certains cas indéterminés**, constituer une maladie grave. Des formes hémorragiques sont toujours possibles sans que l'on puisse les prédire. Ces formes graves nécessitent le plus souvent, une prise en charge hospitalière spécialisée. Les établissements de santé principaux, les services des urgences et de réanimation sont déjà sensibilisés au retour de la dengue sur nos territoires. Tout est mis en œuvre pour préserver une capacité d'accueil et de prise en charge des formes graves dans ces structures.

### CONCLUSION

Une augmentation des cas de dengue a été mise en évidence au début du mois de novembre. Il s'agit du sérotype 1 qui n'avait pas circulé depuis 2009-2010. Quelques foyers épidémiques ont déjà été détectés. Compte tenu de l'augmentation des densités de moustiques vecteurs et du contexte climatique, de l'absence de molécules insecticides efficaces pour lutter contre les moustiques adultes, le risque d'une épidémie est réel. C'est à ce stade que les mesures de prévention et de lutte contre le vecteur sont le plus efficaces. Une fois que l'épidémie démarre, il est extrêmement difficile de la contrôler.

**Chacun doit se mobiliser, chacun doit mobiliser son entourage dès maintenant.**

[www.ars.guadeloupe.sante.fr](http://www.ars.guadeloupe.sante.fr)

#### LETTRÉ D'INFORMATION SUR LA GESTION DE LA DENGUE

##### Directeur publication :

V. Denux

##### Rédacteurs en chefs :

J Gustave et Y Thole

##### Comité rédaction : S. Boa,

F. Bradamantis, L. Ebring,

G. Florentine, F. Lareau, C. Liétard,

J. Otz, C. Ramdini, P. Saint-Martin,

E. Tafna Danavin,

##### Mise en page :

Agence CITRONMER - Décembre 2018

